

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_120 : PAE ALBIPÔLE – CESSION PARCELLE À LA SCI SOMADY – CTMI

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni au Grand Théâtre d'Albi le mardi 29 juin 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU

Membres excusés :

Madame Martine LASSERRE, Messieurs Frédéric CABROLIER, Ghislain PELLIEUX, Patrick MARIE, Yves CHAPRON

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Roland GILLES (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Corinne FORTIN (pouvoir à Anne GILLET VIES), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Gilbert HANGARD), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marie-Claire GEROMIN (pouvoir à Pierre DOAT)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 JUIN 2021

N° DEL2021_120 : PAE ALBIPÔLE – CESSIION PARCELLE À LA SCI SOMADY – CTMI

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Chaudronnerie Tuyauterie Maintenance Industrielle (CTMI), société par actions simplifiée, a été créée voici plus de trente ans. La société est spécialisée dans le secteur d'activité de l'installation de structures métalliques, chaudronnerie et de tuyauterie. Elle intervient chez des industriels de l'agro-alimentaire, du secteur vinicole, de la chimie pour mettre en place des réseaux de tuyauteries process.

Elle a embauché sept personnes ces trois dernières années et compte désormais quinze salariés.

Installée depuis 2013 sur la ZA Albipôle, elle occupe actuellement un bâtiment industriel de 700 m², loué par la SCI Somady, société détenue par Messieurs Patrick et Frédéric Compan, gérants de l'entreprise CTMI. La progression de leur chiffre d'affaire sur les trois dernières années est liée à une forte augmentation du volume d'activités (études et production sur site et sur chantier). Il en résulte que l'entreprise manque de place, aujourd'hui, pour stocker son matériel et pour préparer ses chantiers.

Messieurs Patrick et Frédéric Compan ont confirmé leur souhait de s'agrandir et de réaliser une construction sur Albipôle. Le projet consiste en la construction d'un bâtiment industriel de 450 m², avec possibilité dans le futur de construire 150 m² supplémentaires de bureaux, permettant de produire des sous-ensembles de chantiers (préfabrication tuyauteries, skids de pompage) dans de bonnes conditions.

Pour réaliser ces opérations, CTMI a souhaité acquérir un terrain situé à côté de son bâtiment actuel, en l'occurrence le lot n° 5 de la ZAC Albipôle, d'une surface de 2725 m² (parcelle AK 191). Ce souhait est également motivé par de bonnes perspectives commerciales pour 2021 et 2022 et par l'émergence de nouveaux marchés qui vont demander plus de fabrication en atelier.

La société envisage de créer trois emplois supplémentaires : deux techniciens et un chargé d'affaires.

Il est proposé de vendre le lot n° 5 de la ZAC Albipôle, d'une surface d'environ 2 725 m², avant arpentage, au prix de 25 € H.T/m², taxe en sus., soit une recette d'un montant de 68 125 € HT, taxe en sus conforme à l'évaluation des domaines en date du 14 février 2019.

Comme pour toute implantation sur le Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE), la société devra s'acquitter également d'une participation d'urbanisme basée sur la surface de plancher créée, à hauteur de 51,42 € HT/m². Le montant total de cette participation d'urbanisme est évalué, sur la base du projet

présenté, à 23 141 €. Ce montant sera affiné lors du dépôt de permis de construire.

Le montant global versé par l'entreprise s'élèverait, sur la base du projet présenté et en intégrant la participation d'urbanisme, à 33,5 € HT/m².

D'un point de vue technique et par analogie aux autres cessions réalisées, la participation d'urbanisme sera perçue après construction par la commune, en l'occurrence Terssac, qui, conformément à la délibération communale du 21 janvier 2003, les reversera en suivant à l'agglomération qui a réalisé les dépenses d'équipements publics.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'estimation du service des domaines du 14 février 2019, prorogée jusqu'au 1^{er} mars 2022,

VU l'avis favorable du Bureau du 15 juin 2021,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois, au regard de sa compétence en développement économique, d'appuyer le développement des entreprises locales et la création d'emplois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession du lot n°5 de la ZA Alpipôle (parcelle AK 191), secteur Jean Thomas et Vedel (PAE) d'une surface de 2 725 m² environ avant arpentage, à la SCI Somady ou à toute personne morale s'y substituant pour son projet de développement.

FIXE le prix de cession à 25 € HT/m² TVA en sus, soit un montant de 68 125 €, TVA en sus, pour une surface estimée à 2 725 m² avant arpentage.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 juin 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL